Image not found or type unknown

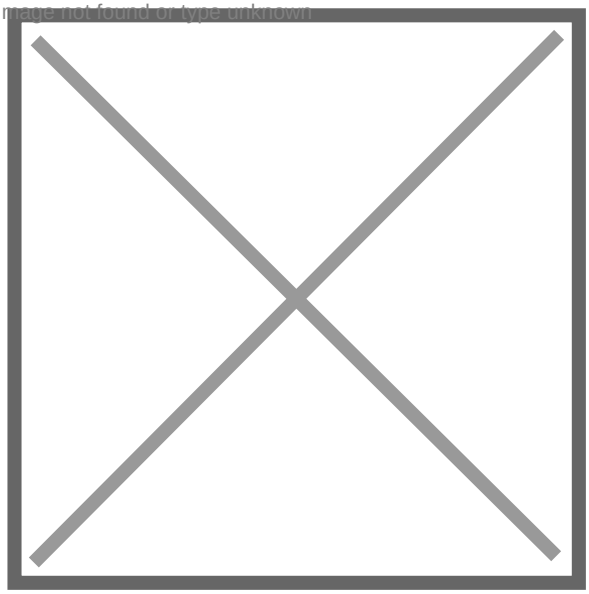

Réclamation impots locaux de 2002 à2013 à un retraité

Par **hibiscus75017**, le **22/07/2015** à **22:10**

Bonjour, mon beau père agé de 78 ans vient de recevoir 3 courriers idem des impôts lui réclamant sa taxe d'habitation et sa taxe foncière de 2002 à 2013 soir plus de 5000€.
Il a pris sa retraite en 2002 il habite depuis 1978 à la même adresse.il paie son impôt sur le revenu.N'ayant pas une grosse retraite il ne s'est jamais inquiété.
Que doit il faire?
Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **23/07/2015** à **08:09**

Bonjour, votre beau père peut être exonéré de la taxe d'habitation mais pas de la taxe foncière. Voyez son centre des impôts en demandant un échelonnement des paiements si besoin, cordialement

Par **hibiscus75017**, le **23/07/2015** à **13:30**

Merci Cocotte c'est ce qu'on compte faire.
Mais là où on est perplexe c'est comment est ce qu'après près de 30 ans où vous avez payé sans problème vos impôts on vous zappe pour les impôts locaux et tout d'un coup on vous demande de régler 11 ans de facture.mon beau père ne s'est pas caché il a fait ses déclarations sur le revenu chaque année c'est à ne rien comprendre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés